

Web agency

Le p'tit mémo expert « métier »



Forme

SARL ou SAS (en cas d'investisseurs)

Problématiques

Les modes de rémunération, la gestion des free-lances inscrits auprès de l'Agessa ou de la MDA.

Une web agency ne demande ni d'énormes besoins de financement, ni d'importantes complexités comptables, juridiques, fiscales ou sociales.

On relève néanmoins :

- Les modes de rémunération à savoir paiement d'honoraires, de droits d'auteurs, de salaires voire parfois des cachets intermittents si l'objet social de l'entreprise le permet,
- Il faudra maîtriser l'emploi et la gestion des artistes auteurs inscrits à la MDA et notamment concernant les précomptes et la contribution diffuseur.
- Faire attention aux libellés des factures des prestataires pour éviter la requalification en salariat.

Le + de Com'Com

Dans certains cas, l'entreprise peut obtenir le statut de « Jeune Entreprise Innovante » voire de pouvoir bénéficier du « Crédit d'Impôt Recherches ». A ne pas négliger vu les avantages financiers que cela procure. A maîtriser également si juridiquement les sites, objets de facturation auprès de clients restent ou non la propriété de la Web Agency, car le traitement comptable et fiscal en sera différent.

Compléments d'informations

[Communication, marketing, publicité](#)

[Free-Lance, Maison des Artistes, Agessa](#)



Fiches Expert

- [Rémunération dans le secteur du spectacle](#)
- [La comptabilisation du coût de création de site internet](#)
- [Le Crédit d'Impôt Recherche](#)



Bibliographie

- [Le droit d'auteur et internet](#)
- [Guide juridique de l'internet et du commerce électronique](#)
- [Internet et le commerce électronique](#)

